

Madame la Maire Yamina RIOU, le Conseil municipal et le personnel communal espèrent que vous avez passé un bel été et vous souhaitent une belle rentrée.

Pass' sport

Qu'est-ce que le "Pass'Sport" ?

C'est une **allocation** de rentrée sportive. D'un **montant de 50 euros**, cette aide de l'État est destinée aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021. Elle leur permettra de prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive dès septembre 2021 durant toute l'année scolaire 2021-2022.



Pour les jeunes, c'est une opportunité de :

- rejoindre un club
- retrouver des camarades
- pratiquer son sport favori ou l'essayer

Pour les familles, c'est :

- un soutien socio-éducatif
- une activité et un cadre structurants pour leur enfant

Où l'utiliser ?

Toutes les associations partenaires devront être **volontaires**, proposer une découverte gratuite de leur activité avant de confirmer la prise de licence.

Les associations sportives partenaires du dispositif Pass'Sport seront identifiées sur une carte interactive disponible sur le site www.sports.gouv.fr

Recrutements *services civiques*

L'école primaire Robert Doisneau, l'école primaire du Thiberge et l'école élémentaire Anne Frank et l'Atlas de la biodiversité **recherchent un volontaire en service civique de 16 à 25 ans.**

Candidatures sur <https://www.service-civique.gouv.fr>

Pass sanitaire

Depuis le 9 août, le « pass sanitaire » est obligatoire et s'applique pour :

- les activités de restauration commerciale (bars et restaurants, y compris sur les terrasses),
- les foires et salons professionnels, et les séminaires professionnels ;
- les services et établissements de santé, sociaux et médico sociaux, pour les personnes accompagnant ou rendant visite aux personnes accueillies dans ces services et établissements ainsi que pour celles qui y sont accueillies pour des soins programmés.
- les déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux (vols intérieurs, trajets en TGV, Intercités et trains de nuit, cars interrégionaux) ;
- les grands magasins et centres commerciaux de plus de 20 000 m², sur décision du préfet du département

Depuis le 30 août 2021, le « pass sanitaire » peut être rendu applicable aux personnes et aux salariés qui interviennent dans ces lieux, établissements, services ou événements.

À compter du 30 septembre 2021, « pass sanitaire » sera obligatoire pour les **mineurs âgés de 12 à 17 ans.**

Dates à retenir

Septembre



3

20h - 22h : A la découverte des Chauves-souris



11

Concours de Ring, par l'Amicale Canine Vernoise



15

14h30 : Cinéma - Baby Boss 2 par Familles Rurales
Théâtre de l'Ardoise



15

20h30 : Cinéma - Attention au départ ! par Familles Rurales
Théâtre de l'Ardoise

Les 38^e journées européennes du patrimoine auront lieu les 18 et 19 septembre 2021,
autour du thème : « Patrimoine pour tous ».

Ces sites seront accessibles dans le strict respect des gestes barrières

Brain-sur-Longuenée

Eglise Saint-Didier

Visite libre

→ Samedi et dimanche 9h – 18h

Château de la Maison Blanche

Découverte des bâtiments du
16^{ème} et du château du 19^{ème}

Visite commentée gratuite

→ Dimanche de 10h à 18h



Gené

Chapelle de la Victoire

Centre bourg

Chapelle de la Salette

au cimetière

Visite commentée

→ Samedi et dimanche 10h-12h et 14h-18h



La Pouëze

Eglise Saint-Victor

Visite libre

→ Samedi et dimanche 10h – 18h

Chapelle Sainte-Émérance

Visite libre

→ Samedi et dimanche 10h-18h

Carrée ardoisière (chevalement) & salle des machines IRONA

Visite libre avec panneaux explicatifs,
avec film diffusé en boucle

→ Samedi et dimanche 10h-18h

→ En partenariat l'association
Si La Pouëze m'était contée.



Vern d'Anjou

Eglise Saint Gervais et Saint Protais

Visite libre

→ Dimanche 9h-19h

Manoir de la Lucière

Manoir-ferme fortifié sur un socle du 12^{ème}
siècle et remanié jusqu'au 18^{ème} siècle
avec sa chapelle, son autel et son retable
classés aux Monuments Historiques

Visite commentée gratuite

→ Dimanche 14h-18h



Le Relais Assistants Maternels devient *Relais Petite Enfance*.

Service gratuit d'accueil, d'informations et d'échanges pour les assistantes maternelles, les candidats à l'agrément, les gardes à domicile, les parents et futurs parents de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou. C'est un lieu ressource pour toutes les questions relatives à l'accueil de la petite enfance. Financé par la Caisse d'Allocations Familiale et la CCVHA, géré par la Fédération Départementale Familles Rurales du Maine-et-Loire. Le relais est animé par Floriane Duyme et Marie Desoeuvres, éducatrices de jeunes enfants.

Des temps d'animation collective, les « matinées rencontres », sont proposées en dehors des vacances scolaires, en itinérance sur 7 communes dont Brain-sur-Longuenée, Vern d'Anjou, et Gené.

Reprise des animations le **9 septembre 2021** - Accessible aux enfants de moins de 4 ans avec un adulte. **Gratuit** sur inscription au relais petite enfance pôle du Lion d'Angers. Permanences sur rendez-vous du lundi au samedi au Lion d'Angers et à Vern d'Anjou.

Contact : ☎ **02.41.95.70.19** ou **07.83.10.78.55**
@ ram.ccvha@famillesrurales.org

Entretien *des pieds de murs*



Compte tenu des dispositions légales réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires, les techniques alternatives mise en œuvre par la commune sont plus respectueuses de l'environnement. Aussi il est rappelé que chaque habitant doit participer à l'effort collectif en maintenant la partie « pied de murs » en bon état de propreté, au droit de sa façade et de limite de propriété conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental. Le nettoyage concerne le balayage, le désherbage et le démoussage des pieds de mur. **L'emploi de produit désherbant est interdit sur le domaine public.** Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage.

Les déchets végétaux résultant des opérations de désherbage doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchèterie. Les herbes coupées, binées ou arrachées ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Merci pour votre implication qui contribue à notre agréable cadre de vie rural.

Brûlage *des déchets*



Le brûlage : une pratique polluante interdite. Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts contribue à la dégradation de la qualité de l'air.

Lors de la combustion, de nombreux polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, pouvant avoir des conséquences sur la santé des populations. D'autres solutions existent pour valoriser vos déchets verts :

- Compostage
- Broyage
- Paillage

Animation *à venir*

Le **samedi 2 octobre 2021** de **10h à 12h**, l'Atlas de la Biodiversité communale en partenariat avec CPIE Loire-



Atlas de la Biodiversité d'Erdre-en-Anjou

Anjou, organise un inventaire participatif ayant pour but de recenser collectivement la faune et la flore de la commune d'Erdre-en-Anjou et par extension de la commune déléguée de Gené.

Chacun d'entre nous a déjà observé dans son jardin un papillon voler de fleurs en fleurs, des oiseaux dans les arbres... En tant qu'habitant ou promeneur ou vous êtes tous appelés à participer à ce recensement collectif de la biodiversité locale en transmettant vos observations. Chacun peut ainsi jouer un rôle dans l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité.



Recommandations : Prévoir des bottes et une tenue adaptée



Lieu de rendez-vous : Église à Gené

Au mois d'octobre

- L'actualité du moment
- Des informations utiles au quotidien

Cours d'anglais

Suite au départ en retraite de Pierrette Terrien qui assurait les cours depuis 2011, deux professeurs ont acceptés de relever le challenge, il s'agit de Mme Valérie Leloup et Mme Marie Sophie



M. Hervé Forveille, Mme Valérie Leloup, M. Luc Kerjean et M. Maurice Chapron

Leroueil, chacune assurera un groupe d'élèves.

Ces cours se déroulent de façon ludique et non scolaire, c'est la raison pour laquelle l'association n'accepte pas de scolaire, car cela pourrait perturber leur scolarité avec deux méthodes d'enseignements différentes. Les cours ont lieu à Vern d'Anjou le mardi soir et le mercredi soir de 20h15 à 21h45. Il y a un **groupe semi-débutant** (niveau 5°-4°), des personnes ayant d'anciennes bases en anglais et n'ayant pas pratiqués depuis l'école peuvent intégrer ce groupe. Le second **groupe est de niveau : première – terminale**. Les personnes ayant de bonnes bases d'anglais peuvent intégrer ce groupe.

Ces cours se déroulent sur des sessions allant d'octobre à mai si la situation sanitaire le permet. Chaque session est composée de 24 cours de 1h30 ce qui représente 36h de cours à 5€ de l'heure par participant.

Contact : @ comite.jumelage.vern-tatsfield@orange.fr

Ressortissant britannique

Les ressortissants britanniques résidant en France ou s'y étant installés avant le 1 janvier 2021 devaient obligatoirement effectuer leur demande de titre de séjour en ligne sur ce site avant le 1er juillet 2021. Toutefois, les personnes n'ayant pas pu déposer leur demande de titre de séjour dans les délais impartis **pourront encore accomplir cette démarche jusqu'au 30 septembre 2021**, le site dédié demeurant ouvert jusqu'à cette date.



La priorité est désormais d'encourager les ressortissants britanniques n'ayant pas encore entrepris leur démarche pour obtenir leur titre de séjour à le faire dès que possible.

Saisine des services de l'État par voie électronique :

<https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/brexit/brexit-residence-permit-application/>

CCAS : Le repas des aînés

Chaque année la Municipalité invite les aînés Erdréens à partager trois repas, sur trois communes, à trois dates différentes :



- **La Pouëze, 23 octobre** : Restaurant municipal à 12h00
- **Vern d'Anjou, 6 novembre** : Restaurant municipal à 12h00
- **Brain-sur-Longuenée et Gené, 20 novembre** : Salle des fêtes de Brain-sur-Longuenée à 12h00

Les repas sont confectionnés par les cuisiniers des restaurants municipaux. Sont invités les Erdréens de 70 ans et plus au tarif de 6€, les conjoints accompagnateurs de moins de 70 ans sont invités moyennant une participation de 15€. L'animation est assurée par Isabelle THULEAU chanteuse de variétés françaises.

Les invitations seront portées à domicile par les bénévoles et les coupons-réponses des participations sont à remettre au secrétariat des communes déléguées. Les paiements se font par chèque à l'ordre du trésor public. Un ticket attestant du paiement est remis au convive qui présente celui-ci le jour du repas. Un grand bonheur de nous retrouver pour partager un repas convivial.

Depuis le 9 août, le « pass sanitaire » est obligatoire.

Visite aérienne



Dans le cadre de la surveillance des lignes moyennes tensions du réseau ENEDIS, un hélicoptère de la compagnie Hélico & Drone survolera certaines communes du département du Maine-et-Loire.

Et ceci pendant la **période du lundi 6 septembre au samedi 25 septembre 2021**, cette période pouvant être décalée en fonction des conditions météorologiques.

Caractéristiques de l'appareil

Bell 206 de couleur bleu et gris : immatriculation F-HTMN